

Communiqué :

Le chantier des pseudos "ramblas" des Allées Jean Jaurès qui a coûté 20 millions d'euros aux Toulousains et qui a duré 3 ans se termine enfin et se donne enfin à voir.

Notre association constate malheureusement avec tristesse et avec colère, que les bandes cyclables sur les trottoirs des 2 côtés de ces allées Jean Jaurès ne sont pas conformes au Code de la Route (Jurisprudence de Strasbourg 2013) et surtout que ces bandes cyclables sur les trottoirs seront dangereuses et stressantes pour les piétons, les cyclistes et pour les usagers de trottinettes eux-mêmes du fait des risques élevés de collisions :

- nous avons évalué à pas moins de 80 lieux d'intersection à risques de collisions : passages pour aller sur l'allée centrale, places de stationnement automobile, récup verre, arrêts de bus, ascenseurs ou escaliers pour gagner le parking Indigo Vinci) ; Autant d'endroits où des collisions pourront se produire avec les piétons car nous avons déjà constaté que des cyclistes et des usagers de trottinettes roulaient à grande vitesse sur ces bandes cyclables
- ces bandes cyclables ne sont matérialisées que partiellement par des arbres, des terrasses de cafés ou des bosquets au ras du sol que peuvent facilement traverser des enfants ou des mineurs.
- La couleur de ces bande cyclables est quasiment semblable à celle du reste de la chaussée et sont peu perceptibles de jour et pas du tout la nuit

L'équipe municipale sortante n'a donc pas tenu compte de la décision de janvier 2013 du Tribunal Administratif de Strasbourg qui fait jurisprudence : Piéton 67 avec le soutien de notre association nationale avait porté le litige en justice contre la Communauté urbaine de Strasbourg.

Ces bandes cyclables sur les trottoirs des allées Jean Jaurès qui est notre principale avenue au centre de Toulouse sont trop scandaleuses du point de vue de la sécurité des Toulousains ; notre association va donc ouvrir le dossier des bandes cyclables sur les trottoirs de la ville de Toulouse en plusieurs étapes:

1. répertorier les endroits litigieux
2. écrire au maire sortant pour lui demander de réaménager les bandes cyclables litigieuses des allées Jean Jaurès et des autres endroits répertoriés
3. faire la même demande de réaménagement aux candidat.e.s des autres listes puisque nous sommes en période pré-électorale des Municipales de mars 2020
4. **si nous n'obtenons pas de réponse satisfaisante crédible de la ou du prochain maire de Toulouse, nous envisagerons comme à Strasbourg un recours gracieux, puis contentieux pour obtenir de droit que nous permet la Jurisprudence de Strasbourg (Piétons 67 contre CUS de Strasbourg)**

https://www.dna.fr/edition-de-strasbourg/2013/02/19/zones-mixtes-velos-pietons-114-sites-a-corriger?fbclid=IwAR2jz0bu4t2Rwb0m2447ZVQwYR8EBuq60F8U_UirxBcQ4RbB2aANQhM6Ogo
<http://www.pietons.org/trottoirs-mixtes-a-stasbourg-view-27-8.html>
https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/en-images-ramblas-jardin-sur-alles-jean-jaures-toulouse-prennent-forme_29251098.html?fbclid=IwAR0MGfOCSPouiq3dCY-K8E_uGi_Jts8hyQvTAAiamzEkL4VO5i8ORwNI3xU

Nous vous remercions de votre attention.

Nous sommes à votre disposition pour tout compléments d'informations

Cordialement

Richard Mébaoudj

Président

07 81 80 44 78